

MUNICIPALITE

RE P O N S E

de la Municipalité aux questions posées le 1^{er} avril 2004 par Mme la Conseillère communale Arielle Bonzon sur les camps de vacances

Renens, le 14 mai 2004/jdlmc

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} avril dernier, Mme la Conseillère communale Arielle Bonzon a posé deux questions sur les camps de vacances.

1^{ère} question : "Comment justifiez-vous l'augmentation des camps de vacances 2004 à Ondallaz ?"

Lors de l'élaboration du budget 2004, la Municipalité, par souci d'améliorer les recettes, a procédé à un examen de toutes les taxes et émoluments perçus. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé, en décembre 2003, d'augmenter en 2004 la participation des parents pour les camps de vacances à Ondallaz.

Suite à la question posée par Mme Bonzon, il s'est avéré que quelques erreurs figuraient dans les tarifs présentés aux parents souhaitant inscrire leur enfant dans l'un des camps de cet été.

L'erreur principale résidait dans le tarif à appliquer pour le deuxième enfant. En effet, conformément à la décision municipale, le tarif aurait dû être de fr. 238.-- et non pas de fr. 300.-- comme mentionné.

Dès lors, concernant le camp d'été 2004 de deux semaines, la participation a passé de fr. 300.-- à fr. 340.-- pour un enfant. Cette augmentation est faible, surtout si l'on considère que le coût effectif moyen est de fr. 97.20 par jour, soit fr. 1'166.-- pour deux semaines. La participation communale sur le tarif de base est donc très conséquente.

De plus, il faut encore préciser que, si pour des raisons financières passagères ou durables, des parents ont de la difficulté à assumer leur participation, ils peuvent s'adresser à la Direction de la Sécurité sociale afin d'obtenir une éventuelle aide supplémentaire.

Pour être complet, nous vous signalons que, suite à l'erreur découverte, la Municipalité a procédé à un examen attentif de l'ensemble des tarifs pratiqués pour les camps. Il s'est avéré que ceux-ci n'étaient pas toujours logiques, en fonction du nombre de jours et du type de camp. A titre d'exemple, il était demandé la même participation pour le camp d'automne et le camp de ski, alors que l'on sait que pour ce dernier, il y a lieu de tenir compte des frais de remontées mécaniques.

Après avoir repris l'ensemble de la question, la Municipalité a accepté le 14 mai dernier le tarif corrigé. Celui-ci comprend une légère augmentation de fr. 20.-- du camp d'été de deux semaines et une augmentation de fr. 45.-- pour celui de ski. Par contre, tous les autres tarifs subissent une légère diminution. La Municipalité a confirmé les rabais pour le 2^{ème} enfant et le 3^{ème} enfant à savoir respectivement 30 % et 50 % sur le tarif de base. A noter encore qu'il a été décidé d'augmenter substantiellement la participation des parents domiciliés hors de la Commune.

Concernant les camps d'été 2004, il a été décidé de rembourser les parents ayant versé une participation trop élevée pour leur 2^{ème} enfant, ceci suite à l'erreur mentionnée au début de cette réponse.

Nous joignons à la présente un tableau comparatif et le nouveau tarif complet tel que modifié. En regard des prix pratiqués par d'autres communes ou d'autres organismes pour des camps similaires à ceux organisés par la Commune, nos tarifs sont inférieurs et donc tout à fait acceptables.

Pour terminer et pour information, les deux camps de quinze jours l'été prochain sont complets et celui d'une semaine l'est presque. Cela représente au total 69 enfants inscrits, dont cinquante domiciliés à Renens.

2^{ème} question : "Cette augmentation est-elle inscrite dans le budget et si oui sous quelle rubrique ?"

Il s'agit du compte No 570.4652 – Participations des parents pour colonies.

—

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu aux questions de Mme la Conseillère communale Arielle Bonzon sur les camps de vacances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER (L.S.)

J.-D. LEYVRAZ

Annexes : Tableau comparatif et nouveau tarif des camps de vacances